

## REGLEMENT DU CONCOURS

### "FATON JEUNESSE"

ORGANISE PAR

LES EDITIONS FATON

#### **Article 1 : Présentation**

Les Éditions Faton (25 rue Berbisey, 21000 Dijon) organise à compter du 25 août 2014 un concours sans obligation d'achat à l'occasion de la rentrée scolaire 2014. Le présent concours est ouvert aux enfants âgés de 7 ans au moins et 17 ans au plus à la date de clôture. Néanmoins, il est expressément spécifié que les familles des collaborateurs, des membres du personnel des Editions Faton et personnes ayant participé à son élaboration ne peuvent en aucun cas participer au présent concours et ce, de manière directe ou indirecte.

#### **Article 2 : Durée**

Ce concours se déroulera du 25 août au 30 novembre 2014.. Toutefois, les Éditions Faton pourront sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait, suspendre, proroger, modifier ou mettre fin au présent concours.

#### **Article 3 : Déroulement**

Pour participer au concours, les concurrents devront exclusivement se connecter sur le site des Editions Faton [www.faton.fr](http://www.faton.fr) - onglet : *Concours Faton jeunesse* et répondre aux 10 questions après avoir indiqué leur nom, prénom, âge, adresse postale et électronique. Les réponses seront enregistrées sur le site Internet des Editions Faton.

Il ne sera admis au tirage au sort qu'un seul envoi par enfant (mêmes nom, prénom, adresse postale et e-mail). Tous les réponses incomplètes seront exclues du présent concours.

#### **Article 4 : Désignation des gagnants**

10 gagnants seront tirés au sort parmi les participants qui auront répondu correctement aux 10 questions.

### **Article 5 : Dotation**

**5-1.** Le concours "Faton jeunesse" est doté de 10 tablettes numériques, iPad Mini noir 7,9" LED 16 Go WiFi, de la marque Apple.

**5-2.** Les 10 gagnants seront avisés, par courrier adressé à leur domicile ou courriel, des lots qu'ils auront gagnés à ce concours et ne pourront en aucun cas demander de contrepartie financière en lieu et place de ces lots.

### **Article 6 : Autorisations**

Les gagnants et leurs représentants autorisent expressément les Éditions Faton à utiliser leur nom, prénom, voix et image à des fins professionnelles et commerciales sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Les participants autorisent les Éditions Faton ainsi que ses partenaires sur la présente opération à utiliser les informations recueillies sur chaque participant en vue de la constitution d'un fichier commercial.

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse suivante : Éditions Faton - 1 rue des Artisans - BP 90 - 21803 Quetigny Cedex.

### **Article 7 : Responsabilité**

Les Éditions Faton ne pourront en aucun cas être tenus responsables de la non délivrance des lots, de leur non-conformité avec ce qui avait été présenté, de leur annulation ainsi que de tous dommages dont ils pourraient être la cause directe ou indirecte vis-à-vis des gagnants ou de tout tiers.

### **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé à la SCP Soulard-de-Fournoux, huissiers de justice, 2 rue Amiral Roussin 21000 Dijon, auprès de laquelle il pourra être obtenu sur simple demande (remboursement du timbre au tarif lent).